

**EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE  
2 Place Porte Saint-Antoine  
79220 CHAMPDENIERS

**décision :**  
**B\_2024\_29\_5**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 07 octobre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 9

Date de convocation du : 01 Octobre 2024

Présents : 9

**Titulaires** : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 9

**Absent(s) :**

**Objet : Finances Budget  
principal Décision  
modificative n°4**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D\_2024\_3\_7 en date 19 mars 2024 relatif au vote des budgets 2024 ( budget principal et budgets annexes)

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D2024\_7\_15 en date du 24.09.2024 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire pendant toute la durée du mandat, notamment en matière de finances notamment de procéder au virement de crédit budgétaire de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Vu les décisions modificatives apportées au budget principal

Considérant les crédits actuellement ouverts

Considérant qu'une rectification est nécessaire au niveau des dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, afin d'opérer des ajustements comme suit :

Budget principal-CCVG—DM4—SECTION-DE-FONCTIONNEMENT					
Complément-pour-créance-éteinte					
Régularisation-ICNE-et-intêtet-des-emprunts					
Chapitre	Articles/fonct	Désignation	Montant-crédits ouverts-avant- DM	Décision- modificative	Montant-des crédits-après- DM
65	6542/01	Créances-éteintes	2-000,00	1-000,00	3-000,00
66	66112	ICNE	10-400,00	1-000,00	11-400,00
67	673	Annulation-titres	2-000,00	2-200,00	4-200,00
65	658887/020/0001	Autres-charges-exceptionnelles	3-782-873,67	-4-200,00	3-778-673,67
TOTAL-DEPENSES				<b>0,00</b>	

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité d'accepter** les virements de crédits à la section de fonctionnement du budget principal tels que présentés.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

Le secrétaire de séance  
Francine CHAUSSERAY

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme

*Ally*

Emis le 07/10/2024  
Publié le 09/10/2024  
Transmis en sous-préfecture le 09/10/2024

Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU



*[Handwritten signature]*

